

I. II. III. IV. VI.

Concession de travaux publics

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Communauté de Communes de la Montagne, montagne Bourbonnaise Rue Roger Dégoulange, Contact : bruno CHABLE, à l'attention de M. le président, F-03250 Le Mayet-de-Montagne. Tél. 04 70 59 36 67. E-mail : com.com@wanadoo.fr. Fax 04 70 59 74 29.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
Girus Ingénierie (Assistant Maîtrise d'Ouvrage), espace Carco 24, Rue Desnos, Contact :
véronique TORMEN - alexis HINGREZ, F-69120 Vaulx-en-Velin. Tél. 04 37 45 29 07. E-mail : v.tormen@girus.fr. Fax 04 37 45 29 30.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

Services généraux des administrations publiques.

Section II : Objet du contrat de concession

II.1) DESCRIPTION DE LA CONCESSION

II.1.1) Intitulé attribué au contrat de concession par le pouvoir adjudicateur :
contrat de délégation de service public relatif à un réseau de chaleur.

II.1.2) Type de contrat de concession et lieu d'exécution des travaux :

Conception et exécution.

- *Vous avez choisi de ne pas publier cet avis au JOUE -*

Lieu principal d'exécution des travaux : rue Roger Dégoulange, 03250 Le Mayet-de-Montagne.

Code NUTS FR721.

II.1.3) Description succincte du contrat de concession :

contrat de délégation de service public, de type concession, pour le financement, la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur.

II.1.4) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

40330000, 45232140, 45251250, 50721000.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU CONTRAT DE CONCESSION

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

cette chaufferie dont la puissance prévue est de :

II.1) DESCRIPTION DE LA CONCESSION

-650 kw pour partie biomasse

-1100 kw pour la partie appoint/secours fioul.

Alimentera a minima : le collège, le LEAFP, la mairie, la salle des fêtes, la société SESC, le centre social rural, les locaux de la communauté de communes, le centre d'exploitation , la résidence du parc, soit un réseau d'environ 1 500 mètres.

La durée envisagée de la délégation est de 20 ans.

II.2.2) Pourcentage minimal des travaux devant être attribués à des tiers :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidats devront fournir à l'appui de leur candidature :

- Une lettre de candidature développant les motivations du candidat et les conditions générales dans lesquelles il entend mener à bien l'activité déléguée
- les attestations justifiant qu'il est en règle au regard de ses obligations sociales et fiscales

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des documents énumérés dans cette rubrique.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services et travaux objet de la délégation, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- preuve d'une assurance pour risques professionnels ou déclaration appropriée de banques.

III.1.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une description de son organisation interne (moyens humains et matériels pouvant être mis en oeuvre pour la construction, l'exploitation technique et commerciale de la délégation), un exposé sur les conditions organiques, organisationnelles et stratégiques dans lesquelles le candidat entend assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (moyens techniques et humains du candidat, outillage, matériel, équipements techniques, techniciens ou organismes techniques dont le candidat dispose), une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années, l'importance du personnel d'encadrement, une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, dans les domaines suivants : exploitation chaufferie bois et réseau de chaleur. Les services sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, une liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, certificats de qualifications professionnelles, Certificats ISO 9001 et ISO 14001. Le pouvoir adjudicateur accepte toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION
économiques.

Section IV : Procédure

IV.1) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

une fois les candidats sélectionnés, les critères seront énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif qui leur sera transmis.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :
DSP 2008-1.

IV.2.2) Date limite de présentation des candidatures :
29 août 2008 - 12:00

IV.2.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures :
français.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) LE CONTRAT S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR
DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le pouvoir adjudicateur est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communauté de Communes).

Les travaux relatifs à la Chaufferie devront être réceptionnés en décembre 2009.

Conformément à l'article L 1411-1 du code général des collectivités territoriales, La commission mentionnée à l'article L. 1411-5 dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Ces éléments seront appréciés au regard du dossier remis par le candidat. Le présent appel à candidature a pour but de dresser la liste des candidats qui seront admis ultérieurement à remettre une offre. Un document de référence pour l'élaboration des offres sera remis gratuitement aux candidats admis. Les plis contenant les candidatures seront transmis par voie postale en recommandée avec accusé de réception, ou remis directement contre récépissé, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
Rue Roger Dégoulange
03250 Le Mayet de Montagne

Les candidats retenus seront admis à présenter une offre. Ils recevront le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations et les conditions de tarification du service rendu à l'usager leur permettant de présenter leur projet détaillé.

Les offres ainsi présentées sont librement négociées par l'autorité responsable de la personne publique délégante qui, au terme de ces négociations, choisit le délégataire.

VI.1) LE CONTRAT S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, F-63033 Clermont Ferrand. E-mail : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr. Tél. 04 73 14 61 00. Fax 04 73 14 61 22.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de LYON, immeuble le saxe, 119 avenue maréchal le saxe, F-69427 Lyon Cedex 03. Tél. 04 72 84 78 56. Fax 04 72 84 78 55.

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, rue Roger Dégoulange, F-03250 Le Mayet-de-Montagne. E-mail : com.com@wanadoo.fr. Tél. 04 70 59 36 67. URL : <http://www.montagne-bourbonnaise-auvergne.com>. Fax 04 70 59 74 29.

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

24 juillet 2008.

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : dsp 2008-1

Libellé de la facture : Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise Rue Roger Dégoulange, F-03250 Le Mayet-de-Montagne.

Classification des produits :

- Produits sylvicoles
- Electricité, gaz et chaleur
- Travaux de construction